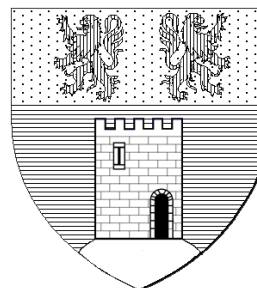


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : M. MICHEL

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : Mme MURAT Lou, excusée.

Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 en présentant les excuses de Lou, en remerciant Cédric pour le petit rappel qu'il adresse aux conseillers avant chaque séance et en rappelant l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Une date sera rectifiée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire rappelle les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

L'INSEE a notifié le chiffre de la population pour 2021 qui s'élève à 240 habitants. Les opérations de recensement de la population prévues en 2020 sont reportées.

Le règlement de la facture de l'étrave a fait l'objet d'une Décision Modificative.

Établi le : 15/01/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

400 tuiles de l'ancienne toiture de l'église ont été vendues pour 200 € (0,5 Cts l'unité). Le solde sera mis en vente au même tarif.

L'hiver est arrivé avec la neige. Le déneigement est de la compétence de Guillaume qui déclenche les opérations en fonction de son appréciation de la situation.

Malgré la période de morosité, Lachau a mis ses habits de fêtes. Merci à Christine, Marie-Pierre, Sandrine, Yves, Alex et tous les autres pour ces décorations qui ont été remarquées et appréciées.

Des actes de vandalisme se sont produits dans le village. Barrière projetée dans la Lauzence, jardinières cassées, porte de l'armoire du défibrillateur arrachée. Cette situation sera signalée à la Gendarmerie pour suites à donner.

Le Maire a signé la lettre ouverte de la Député Célia De Lavergne à ORANGE concernant les problèmes récurrents rencontrés tant en matière de téléphonie fixe et portable qu'au niveau d'internet.

La signature de 4 compromis pour le lotissement est fixée le 22 décembre à Sault chez Maître Etienne RISPAL.

Le Département a accusé réception de la demande de subvention pour la réfection du lavoir communal dans la rubrique « conservation du patrimoine ». Le moment venu, les travaux pourront évoluer pour intégrer un réaménagement des toilettes.

La dotation forfaitaire Voirie 2021 a été calculée à 12 735 €.

L'attribution des compensations définitives 2020 par la Communauté de Communes s'élève à 19 131 € (idem 2019).

Les Conseillers Départementaux du canton ont indiqué que l'acquisition et l'aménagement du terrain MICHEL a fait l'objet de l'attribution à la Commune d'une subvention de 49 529 € en liste complémentaire. Il convient d'attendre la notification officielle et l'année de référence. Ce qui pourrait laisser plus de chance pour la prise en compte des 2 autres dossiers présentés pour 2021.

La Préfecture a notifié l'acompte de Garantie de Recettes. Il s'agit d'une dotation de l'État pour compenser les pertes de recettes fiscales et produits d'utilisation du domaine liées aux conséquences économiques du COVID 19. La perte de recettes étant estimée à 3 517 € (44 838 € en 2020 contre 48 335 € en 2019), le versement correspond à 50 % de la perte soit 1 759 €.

Le Président de la Fédération Française des Harmoniums s'est rendu sur Lachau pour examiner l'harmonium de l'église. Il s'agit d'un modèle du début du XXème siècle fabriqué dans un atelier de Dijon. Il fonctionne relativement bien mais ne présente pas de valeur particulière vu l'état du marché.

La Direction Départementale des Finances Publiques a fait retour de la composition de la commission communale des impôts directs suite aux propositions de noms transmises. Sont désignés en qualité de titulaires, GIBIER Jean-Marc, AMIC Michèle, AMIC Henri, GAUTHERET Michel, GALLE Brigitte, ROUX Christiane et en qualité de suppléants, MIONE Dominique, ANTONELLI Roger, VITAL Francis, TREMORI Marie-Line, MURAT Lou et CAPRON Christine.

La question du devenir de la pompe à essence de Séderon se pose. Une rencontre des maires du secteur a été évoquée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3- CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur FAURE, correspondant de GROUPAMA pour la Commune a été reçu le 11 décembre. Un point précis a été fait sur tous les contrats. Il a présenté à cette occasion les nouveaux dispositifs intégrés dans les garanties comme la mise en place d'une cellule d'accompagnement et de communication en cas de crise. L'ensemble du patrimoine communal (équipements, matériels et bâtiments) a été passé en revue ainsi que les futurs aménagements (City Stade).

La question de la propriété des biens meubles de l'église est posée. Un courrier sera adressé au Diocèse pour clarifier les choses.

Les conseillers municipaux sont autorisés à conduire le tracteur communal s'ils sont agriculteurs ou s'ils ont le permis poids lourd.

En matière de responsabilité, tous les conseillers qui ont une délégation sont couverts par l'assurance de la Mairie. Le Maire a souscrit à titre personnel une assurance complémentaire auprès de GROUPAMA.

En vue du Conseil Municipal, Monsieur FAURE a transmis un devis pour un montant de 2 724 € à rapprocher de la prime 2020 de 2 926,82 €. Il apparaît une économie de 200 € pour un plus grand nombre de biens couverts (écurie SARLIN).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis et autorise le maire à régulariser le nouveau contrat. (*délibération n°2020-58*)

4- ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE POUR MOUVEMENT DE TERRAIN

Il est rappelé que la visite du CEREMA le 21 septembre avait deux objets et concernait deux procédures distinctes : un phénomène de gonflement /dégonflement des argiles dans le village qui relève d'un arrêté du Préfet et le mouvement de terrain au réservoir et au quartier de l'Adret qui relève d'un arrêté interministériel.

Paris a été plus rapide que Valence. L'arrêté d'état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain a été transmis le 3 décembre 2020.

Les propriétaires concernés disposaient alors d'un délai de dix jours pour faire les déclarations auprès de leurs assureurs. Un courrier a été remis ou transmis à tous les propriétaires potentiellement concernés avec une note explicative.

Concernant les désordres sur le réservoir, une déclaration a faite auprès de Groupama. Un expert va être mandaté.

Le dossier sera suivi par Alex et Yves.

5- RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Madame Nathalie NIESON, Présidente du SDED, accompagnée de son Directeur Général a été reçue le 26 novembre par Yves au sujet du renforcement du réseau électrique dans le village.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Cette visite faisait suite à différents échanges infructueux avec les techniciens concernant le traitement des abords de la Mairie pour lequel le Conseil Municipal demandait l'enfouissement.

Le SDED a rappelé que la règle prévoit que le renforcement est pris en charge à 100 % alors que l'enfouissement pour des raisons esthétiques ne l'est qu'à 80 %.

Le projet actuel refusé par le Conseil Municipal est chiffré à près de 240 000 € alors que le coût de l'enfouissement est estimé à plus de 350 000 €, la part communale à près de 30 000 €.

Aux termes des échanges, il a été convenu, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, que la part communale serait plafonnée à 15 000 € avec règlement sur trois exercices budgétaires. Les travaux intégreront le branchement du terrain des Demoiselles JARJAYES et du Lavoir.

A son retour, la Présidente a adressé un courrier de confirmation.

D'autres sujets ont été également abordés comme l'isolation thermique des bâtiments communaux et les productions d'énergies renouvelables.

La régularisation de l'accord est soumise au vote du Conseil Municipal. Elle est adoptée par 9 voix pour, 1 abstention. (délibération n°2020-59)

6- ECURIE SARLIN

Compte-tenu des règles sanitaires, l'acte d'acquisition a été signé par procuration le 11 décembre 2020.

François RISPAL a été informé de l'urgence dans un premier temps de mettre le bâtiment en sécurité.

Parallèlement, va être engagé au sein de la Commission des bâtiments communaux le montage du projet d'aménagement en recourant à la consultation d'architectes, du SDED, du CAUE...

7- APPEL À PROJET CENTRE VILLAGE

Christelle MORIN du Département de la Drôme a pris contact pour indiquer que le projet de la Commune a été retenu. Il doit être maintenant présenté le 18 janvier 2021 à Valence.

8- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Deux conférences des Maires ont été organisées, l'une sur les déchets et l'autre sur le SCOT. Les fonds européens Leader font l'objet d'un abondement. Un nouvel appel à projet va être lancé. La Commune pourrait être porteuse d'un projet en collaboration avec les associations.

Agence de l'Eau : lecture est donnée de la réponse du Directeur Général de l'Agence de l'Eau qui indique qu'il demandera le recouvrement forcé des redevances si la Commune persiste à refuser de payer les montants supérieurs à 1 500 €.

Téléphonie, numérique :

Monsieur Guichard, chargé de mission au Département, est l'interlocuteur des communes pour toute question relative aux réseaux téléphonique (mobile et fixe) et

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

numérique. Il centralise tous les dysfonctionnements et intervient auprès des opérateurs.

Yves sera son contact sur Lachau. Aussi, en cas de problème, il convient de faire remonter à Yves tous les éléments afin qu'il assure le lien et le suivi avec Monsieur Guichard.

9- QUESTIONS DIVERSES

Alex fait un point sur le tableau de bord version papier qui est actualisé.

Sa dématérialisation est envisagée. Des contacts seront pris avec Jean-Luc PERCEVEAUX pour étudier le projet.

La faisabilité de l'installation d'un éclairage autonome avec un détecteur de mouvement à Calma sera étudiée.

De futurs thèmes de réflexion sont listés : les énergies renouvelables, le traitement des encombrants, l'affichage.

Enfin et concernant la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, la situation sanitaire interdit tout rassemblement. Dans ces conditions, un courrier d'explication et de présentation des vœux sera distribué par les conseillers avec une attention particulière pour nos aînés de plus de 75 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet